

HANGARS NUMÉRIQUES

PARTENARIAT

—
MECENAT

—
2018



Festival

International
de Danse Animée

Que défendons nous ?

- un festival vidéodanse unique -

Le Festival international de danse animée est organisé par l'association **Hangars Numériques, laboratoire de créations interdisciplinaires**.

Depuis sa création en 2014, Hangars Numériques œuvre à **soutenir** et à **promouvoir** la création en vidéodanse animée afin de développer la sensibilité des différents publics à l'image et à la danse.

Premier festival vidéodanse entièrement dédié à l'animation, la manifestation vise à stimuler et à encourager la création où se mêlent danse et image animée. Hangars Numériques agit comme un pont entre les danseurs, les chorégraphes, les musiciens et les animateurs des images en mouvement.

Avec la mise en place d'un festival de genre, d'une vidéothèque spécifique, d'une plate-forme unique d'échange et de recherches, d'ateliers jeunes publics et de résidences transdisciplinaires, l'association vise à **valoriser** et à **favoriser les nouvelles créations et l'émergence du domaine** sous toutes ses formes.

Le projet vise également à constituer **une nouvelle scène pour la danse animée** et un nouvel espace de représentation pour les animations de danse. Au niveau international, il **fédère** les créateurs de cette discipline hybride, constamment renouvelée par les avancées technologiques, afin de mieux pouvoir les représenter. Cette initiative répond à un manque de reconnaissance pour cette forme d'expression en danse et en animation, pourtant en place depuis le début du XIXème siècle.

Il s'agit pour l'association d'oeuvrer auprès des professionnels des secteurs danse et animation et des structures qui agissent à toutes les étapes d'écriture, de production et de diffusion des œuvres.

- la danse animé : un genre -

Sous représenté dans les festivals vidéodances, **le genre de l'animation est ici entièrement valorisé en proposant une programmation uniquement tournée vers les animations 2D, 3D, mixtes et/ou expérimentales ainsi que les formes live et captations scéniques où priment les univers imagés sur la prise de vue réelle.** Les secteurs danse et animation s'unissent à l'écran, lors d'installation ou encore sur scène, dans les champs de l'audiovisuels, du spectacle vivant, des arts plastiques et numériques.

Si le festival encourage les animations tournées vers les pratiques de l'imaginaire proposant un langage issu des **recherches contemporaines en danse**, il n'exclut cependant pas la participation des œuvres anciennes, qui intègrent les archives en danse animée et qui constitue **le répertoire et les prémisses d'un genre.**

FIDA 2018 :

- **PREMIÈRE VITRINE DE LA PRODUCTION EN DANSE ANIMÉE A L'INTERNATIONAL**
- **UN RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL MAJEUR POUR LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR**
- **UN FESTIVAL POUR TOUS LES PUBLICS**

Un Mécénat sur mesure

Les aspects pour faire émerger et vivre le festival et son projet d'éducation à la danse par l'image sont vastes et **nous avons réellement besoin de votre soutiens.**

Les projets de mécénat 2018 iront en priorité à la communication en amont du festival auprès des publics et des professionnels du secteur pour offrir une première programmation de qualité.

La convention de mécénat permet de définir ensemble vos souhaits de parrainage

(participation à la dotation du festival, participer aux mises en oeuvre événementielles du projet, participer aux actions pédagogiques, parrainer la communication du festival, etc.). Elle encadre notre relation et définit les modalités d'utilisation de votre don.

La **récépissé de don** est un document CERFA à conserver pour justifier de la réduction.

Les entreprises et les particuliers qui font preuve de générosité ont la possibilité de bénéficier de **la réduction d'impôt mécénat**. Cette déduction fiscale remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts et concerne à la fois les entreprises et les particuliers mais à des taux différents.

- Mécénat particulier -

Pour les Particuliers : le don à l'association permet de déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

- Mécénat d'entreprise -

Pour les Entreprises : vous pouvez déduire 60% de votre don dans la limite d'un montant de 5 pour mille de votre chiffre d'affaire hors taxes.

Convention et reçu de dons sont les documents qui accompagnent votre partenariat.



Pour élaborer ensemble un partenariat de
mécénat sur mesure

et si besoin vous accompagner dans vos
démarches déclaratives

avant le 5 juin 2018

Contactez-nous !

info@hangars-numeriques.net

+262 693 45 31 86

www.hangars-numeriques.net